

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Hikma Mena Holdings Limited représentée par son Président, M. Bashar Basel Yacoub Shomali, a déclaré le 2 décembre 2011, avoir acquis sur le marché central, le 29 novembre 2011, 56.361 actions Promopharm, au cours unitaire moyen de 1 154,79 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Hikma Mena Holdings Limited détient 695 346 actions Promopharm, soit 69,53% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Hikma Mena Holdings Limited envisage :

- \* de poursuivre ses achats sur la valeur Promopharm
- \* de siéger au conseil d'administration de Promopharm et
- \* d'acquérir le contrôle de Promopharm.

Par ailleurs, dans le cadre de la note d'information relative à l'OPA visant les actions Promopharm, telle que visée par le CDVM en date du 21 novembre 2011, il est précisé que, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur, notamment en matière de règles de maintien des actions à la cote de la Bourse de Casablanca, Hikma Mena Holdings n'envisage pas de faire radier le titre Promopharm de la cote de la Bourse de Casablanca dans les 12 prochains mois suivant cette OPA obligatoire.

Néanmoins, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la société Hikma Pharmaceutical PLC (par l'intermédiaire de sa filiale Hikma Mena Holdings) pourrait être amenée à lancer une Offre Publique de Retrait Obligatoire.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières